



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 Avril 2026

Nombre de membres :

Conseillers : 29
Présents : 22
jusqu'à 19h22,
puis 23
Excusé : 6
Pouvoirs : 6

L'an deux mil vingt-six et le neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Vincent GOYET, Maire, suite à la convocation et à l'affichage de l'ordre du jour en date du seize mars deux-mille-vingt-six.

Présents :

Mesdames Messieurs Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Stéphane MARLOT, Marie-Aude PEZERIL, Antoine BRUNO, Mireille GOYET, Thierry BAZZALI, Marie-Paule DELLAROVERE, Eric GOUBERT, Denis LAFFITTE, Laurent CASANOVA, Frédéric SABATIER, Hélène REMOND, François WIOLAND, Sébastien GENIEIS, Franck SULTAN, Magali BARBEAU, Eve SANTUCCI, Joséphine JAWORSKI, Christelle PAKULIC, Rima MERDJIAN, Loïc GRANOUX, Marie GOTILLOT

Excusés avec pouvoir :

Monsieur Alain KARCENTY a donné procuration à Madame Mireille GOYET
Madame Sandrine SEVILLA-DELEUZIÈRE a donné procuration à Madame Catherine STEKELOROM
Madame Cindy GAUVIN a donné procuration à Monsieur Vincent GOYET
Madame Claire BAUDRY a donné procuration à Madame Marie-Aude PEZERIL
Monsieur Kévin GAUDILLAT a donné procuration à Monsieur Stéphane MARLOT
Monsieur Romain JACQUOT a donné procuration à Monsieur Thierry BAZZALI

Absents : Monsieur Loïc Granoux arrive à 19h22

Secrétaire de séance : Madame Catherine STEKELOROM



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 Avril 2026

DCM N°2026-15 : Institutionnel - Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Le rapporteur informe l'assemblée qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des membres de la commission d'appel d'offres.

Conformément aux dispositions de l'article L.1414-2 du code général des collectivités territoriales, la commission d'appel d'offres est composée de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président de droit, et de cinq membres titulaires élus en son sein lorsque la commune compte 3 500 habitants et plus.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Les membres titulaires et suppléants sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le vote a lieu au scrutin secret, sauf décision contraire prise à l'unanimité, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales.

Les candidatures prennent la forme d'une liste pouvant comporter soit un nombre de candidats égal au nombre de sièges à pourvoir (titulaires et suppléants), soit un nombre inférieur.

L'exposé du rapporteur entendu,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1414-2 relatif à la commission d'appel d'offres,

Vu l'article L.1411-5 relatif aux règles de composition par renvoi,

Vu l'article L.2121-21 relatif aux modalités de vote,

Vu l'article L.2121-11 et L.2121-12 relatifs au fonctionnement du conseil municipal,

Vu l'article R.1411-1 et suivants relatifs aux modalités d'élection des membres des commissions ;

Considérant qu'il convient de constituer la commission d'appel d'offres à la suite du renouvellement du conseil municipal ;

Considérant les candidats de la liste « Saint-Mitre en Vie » présentée par monsieur Vincent Goyet :



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 Avril 2026

- Membres titulaires :
 - o Mme Marie-Aude PEZERIL
 - o M. Sébastien GENIEIS
 - o M. Antoine BRUNO
 - o M. Thierry BAZZALI
 - o M. Frédéric SABATIER

- Membres suppléants :
 - o M. Frank SULTAN
 - o Mme Marie GOTILLOT
 - o Mme Cindy GAUVIN
 - o Mme Hélène REMOND
 - o Mme Joséphine JAWORSKI

Le conseil municipal procède par vote au scrutin secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste à la désignation des membres de la commission d'appel d'offres,

Les résultats du vote des membres titulaires et suppléants à l'issue du premier tour de scrutin sont les suivants :

Nombre de présents : **22**
Nombre de pouvoirs : **6**
Nombre de votants : **28**
Bulletins blancs et nuls : **0**
Suffrages exprimés : **28**

A obtenu :

Liste présentée par le groupe "Saint-Mitre en Vie" : **28 voix**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Article 1 : DECIDE que sont élus membres de la commission d'appel d'offres, les conseillers municipaux, en qualité de titulaires et suppléants, tels que désignés ci-dessus, à savoir :



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 Avril 2026

- Membres titulaires :
 - Mme Marie-Aude PEZERIL
 - M. Sébastien GENIEIS
 - M. Antoine BRUNO
 - M. Thierry BAZZALI
 - M. Frédéric SABATIER

- Membres suppléants :
 - M. Frank SULTAN
 - Mme Marie GOTILLOT
 - Mme Cindy GAUVIN
 - Mme Hélène REMOND
 - Mme Joséphine JAWORSKI

Article 2 : DIT que la commission d'appel d'offres est présidée de droit par le maire.

Article 3 : PRECISE que cette commission est constituée pour la durée du mandat.

La secrétaire de séance,
Catherine STEKELOROM

Le Maire,
Vincent Goyet

